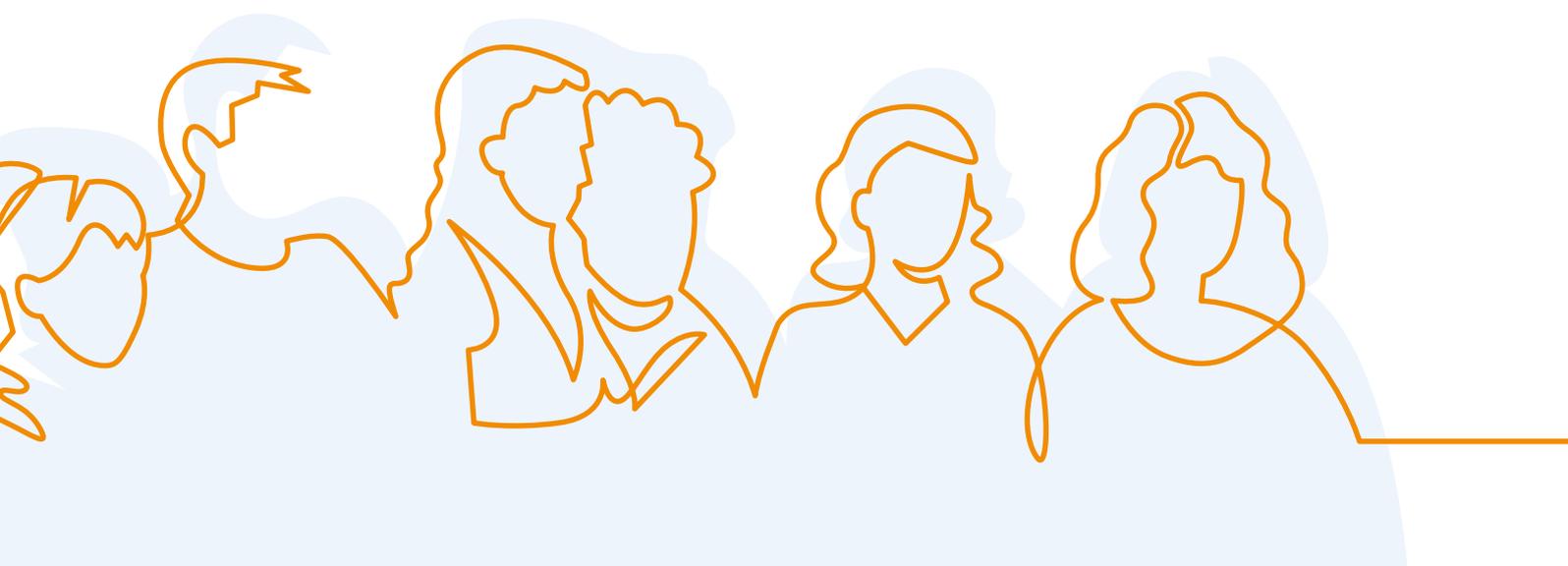
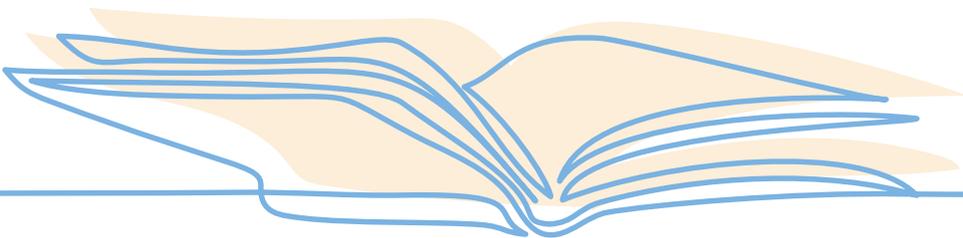


Rapport d'activité 2019

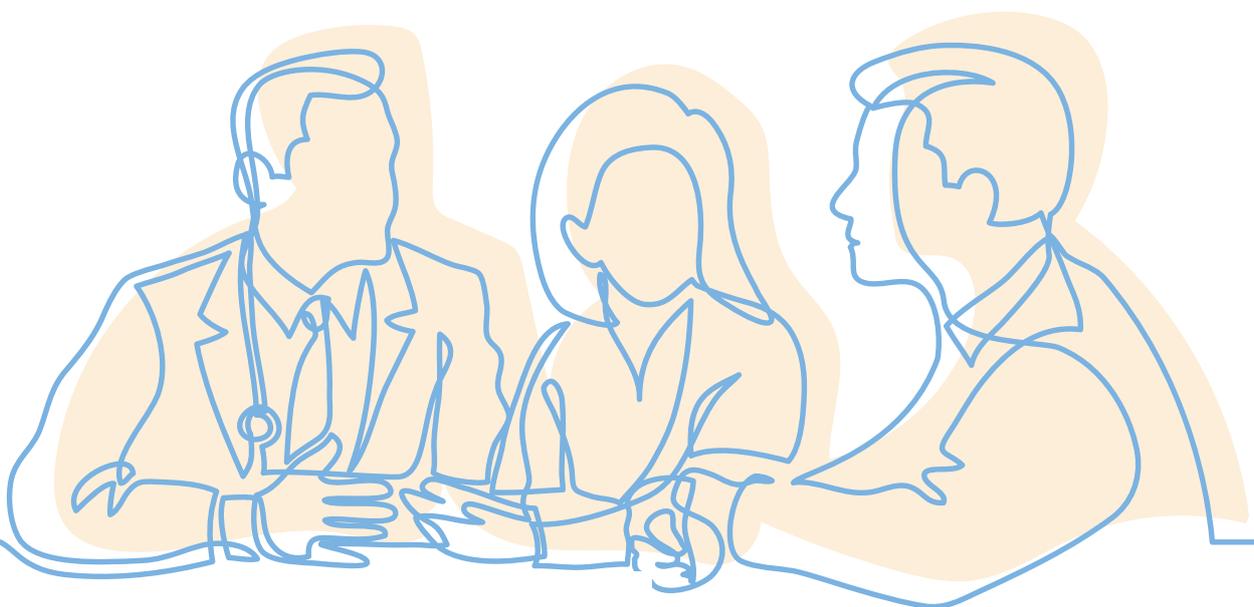




Message du Comité	5	La formation	21
La défense des intérêts des membres	7	Auxiliaire d'accompagnement : un nouveau dispositif de formation	
LORSDom – Audition de la Fegems		Ergomotricité	
Calcul rétroactif de l'annuité 2016		Fin du dispositif de formation APADE	
Rapport sur la défense des intérêts des membres		Journée inter-EMS 2019	
Le salaire directrices et directeurs		Nouveau dispositif de soins palliatifs	
Une journée en EMS – Des membres du Grand Conseil en EMS		Unité mobile démence - UMD	
		Modules de formation continue	
		Les Rendez-vous de la formation	
Le travail en réseau	11	Intégration des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs	
Connaître le secteur pour mieux agir : nouveau de l'année 2019		Les groupes de travail	
GestPlace		La formation en chiffres	
États généraux de la santé : l'hygiène bucco-dentaire			
Charte des proches aidants		L'analyse économique et financière	27
Examen clinique infirmier		Vingt ans d'évaluations PLAISIR	
Deuxième édition de la SlowMob Fegems		Collaboration aux enquêtes nationales	
Service de location de spectacles		Groupe de travail Indicateurs de Gestion, Finance et Qualité	
Plateforme des associations d'aîné.e.s de Genève		La Lettre Eco	
Les collaborations avec l'État	15	L'éthique	29
Projet SCORE		Le Petit manuel d'anticipation en EMS	
Rétrocession des prestations complémentaires		Avis consultatifs et activités diverses	
		Composition du Conseil d'éthique	
Les conseils et recommandations juridiques	17	La Fédération	32
La permanence juridique en chiffres		Le Secrétariat général	
Les interventions et formations proposées par le Pôle juridique en 2019		L'organisation	
Production et révision d'outils de référence		Les institutions membres	
Coordination d'instances diverses			
		Les comptes 2019	34
		Bilans comparés 2018 – 2019	
		Comptes d'exploitation comparés 2018 – 2019	

Mission de la Fegems n°1

*Favoriser le travail
en réseau des membres
et anticiper les évolutions
du secteur.*



Richesse et diversité des activités

À l'heure où nous rédigeons ce rapport d'activité – tardivement en raison de la pandémie du Covid-19 qui a largement occupé les forces vives du Secrétariat général durant le printemps et l'été – les actions et événements qui ont jalonné l'année 2019 nous paraissent bien loin. Les journées d'étude, colloques, matinales et autres rendez-vous qui rythment habituellement l'année semblent appartenir à un autre temps! Ces rencontres et ces moments d'échange vont-ils à nouveau pouvoir enrichir et nourrir notre quotidien professionnel et, le cas échéant, sous quelle forme? Comme partout ailleurs, nous sommes dans l'expectative et expérimentons la difficulté à anticiper et à prévoir l'avenir, en tenant compte de mesures et de conditions sanitaires que nous ne connaissons pas encore.

L'incertitude et la morosité ambiante ne doivent cependant pas nous faire oublier tout ce qui a été accompli durant l'année sous revue et qui contribue à dessiner l'avenir de notre secteur en général, de notre Fédération en particulier. Le présent rapport met en lumière, une fois de plus, la richesse et la diversité des activités de la Fédération et de ses membres. Nous souhaitons ici relever quelques points forts qui ont marqué cette année 2019:

- Le lancement du nouveau dispositif de formation et d'insertion professionnelle d'auxiliaire d'accompagnement (AA), à l'attention de bénéficiaires de l'Hospice général ainsi que de personnes inscrites au chômage, et dont le premier bilan est très positif.
- La publication des recommandations du Conseil d'éthique de la Fegems relatives à l'anticipation dans le projet d'accompagnement des résident.e.s en EMS et à l'application des directives anticipées. Intitulé «Petit manuel d'anticipation en EMS: le projet d'accompagnement et les directives anticipées», cet ouvrage didactique a trouvé un bel écho auprès des médias, des professionnel.le.s du réseau de soins et du public en général.

- Autre nouveauté de l'année 2019, une formation à l'intention des nouveaux membres de conseil et de comité des EMS, «Connaître le secteur pour mieux agir», qui permet d'aborder le contexte et les enjeux législatifs, politiques et économiques du secteur, tout en sensibilisant aux bonnes pratiques de gouvernance établies par la Fegems et ses membres.
- Pour la première fois, le Pôle économique a analysé vingt ans d'évaluations PLAISIR réalisées dans tous les EMS membres de la Fegems. L'exercice a permis de décrire l'évolution du profil des résident.e.s, de mettre en exergue des problématiques structurelles et d'envisager l'utilisation de ces données à des fins de projection pour une meilleure appréhension des enjeux à venir.

La Fegems a également démarré en 2019 les travaux de refonte de ses statuts. Objectif: adapter la mission de la Fédération à l'évolution du secteur, notamment à l'ouverture de nouvelles structures d'habitat et de soins. La Fegems soutient depuis de nombreuses années la diversification des prestations de ses membres. Pour mieux accompagner la tendance qui se confirme aujourd'hui avec divers projets accomplis ou naissants, la Fédération entend intégrer ces structures et, par conséquent, dépasser l'acronyme «EMS» devenu trop restrictif. L'enjeu est de taille. Les réflexions se poursuivent en 2020.

La Fegems tient encore à adresser ici ses sincères remerciements à ses membres ainsi qu'aux autorités cantonales pour les précieuses et fructueuses collaborations tout au long de l'année écoulée.

Mission de la Fegems n°2

*Se positionner comme
un interlocuteur
de référence du secteur.*



LORSDom – Audition de la Fegems

Une délégation de la Fegems, issue du groupe de travail constitué lors de la pré-consultation écrite, a été auditionnée par la Commission de la santé dans le cadre de l'étude du projet de loi 12263 sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom). La prise en compte de certains éléments favorisant la diversification des prestations des EMS, tels que la notion de prestations de proximité pouvant être délivrées par l'EMS, a été saluée. La Fegems a toutefois attiré l'attention des député.e.s sur le fait que cette loi, dite de réseau, insiste sur la nécessité du maintien à domicile. Selon les représentant.e.s de la Fegems, le véritable enjeu du réseau est de favoriser une trajectoire de vie harmonieuse ainsi qu'une bonne qualité de vie aux personnes âgées. Inclure les EMS dans la conception du réseau de soins implique donc de se permettre, selon les cas, de voir l'EMS comme une solution possible pour les personnes âgées et non comme des institutions à éviter à tout prix ou dans lesquelles les personnes entrent en dernier recours.

Calcul rétroactif de l'annuité 2016

L'été 2019 a été marqué par le calcul complexe du rattrapage de l'annuité 2016. Le Grand État, dont les EMS, a dû procéder à un calcul rétroactif de l'annuité 2016, impliquant par là même un calcul rétroactif pour les annuités consécutives. Le Pôle associatif et faïtier du Secrétariat général de la Fegems a apporté son soutien aux membres en centralisant les demandes et en apportant des informations régulières. Une réunion urgente a également permis aux établissements de lister l'ensemble des particularités du secteur quant à ce calcul rétroactif.

Rapport sur la défense des intérêts des membres

Un groupe de travail réunissant des directions et des membres de comité et conseil s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter de tous les enjeux de financement à propos desquels les EMS souhaitent obtenir des clarifications. L'impulsion pour la création d'un tel groupe de travail a été donnée par l'Assemblée des délégué.e.s qui a demandé au Comité de mettre en œuvre la mission « Défendre la pérennité de l'équilibre entre qualité et coût des institutions des membres », constatant que les

établissements n'avaient qu'une faible compréhension des éléments de financement, ce qui, à terme, complique la gestion des établissements. À l'issue de ces travaux, un rapport a été publié puis validé par cette même Assemblée des délégué.e.s. Le document demande la clarification d'un certain nombre de points tels que la transparence sur les modalités de calcul de l'indemnité et du prix de pension. Ce rapport a été validé par l'Assemblée des délégué.e.s pour transmission aux autorités compétentes.

DÉLÉGATION DE LA FEGEMS AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ

Ugo Cavallero, directeur général d'Espace de Vie SA (EMS La Châtelaine et Saint-Loup)

Laurent Beausoleil, directeur des EMS de Lancy (La Vendée et Les Mouilles)

Florian Erard, chargé de projets, à la Fegems

GT DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MEMBRES

Ivan Cohen, membre du Comité du Foyer du Vallon

Sladjana Varone, directrice de l'EMS Le Nouveau Kermont

Gaëtan Beysard, membre du Conseil de l'EMS Le Nouveau Kermont, de l'EMS La Champagne, vice-président de l'EMS Happy Days

Alain Charbonnier, directeur de l'EMS Bon-Séjour, membre du Conseil de la FAHPA (EMS Tilleuls et Fort-Barreau)

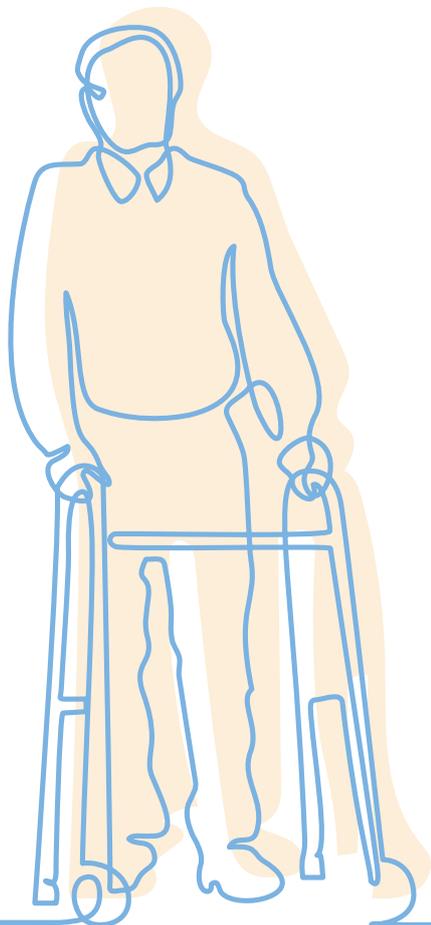
Vincent Giroud, directeur de l'EMS de Drize

Antonino Muraca, membre du Conseil RPSA (EMS Charmilles, Liotard, Petite Boissière)

Jean-Philippe Terrier, membre du Conseil de l'EMS de Drize

Felix Israël, président de l'EMS Les Marronniers

Laurent Extermann, membre du Conseil de l'EMS La Terrassière



Le salaire des directrices et directeurs

Les travaux réalisés par la Fegems en 2019 l'ont convaincue de la nécessité de valoriser le salaire des directrices et directeurs en fonction de la complexification des tâches et de la diversité des missions. La fonction de directrice ou directeur est évaluée par l'instance compétente au sein de l'État de Genève. Les classes de référence s'étendent de la classe 26 à la classe 28 en fonction du cahier des charges, selon les catégories de fonction en vigueur à l'État de Genève.

Une journée en EMS

«L'EMS... faut le vivre pour savoir!» C'est ce qu'on a pu lire sur une pancarte brandie par une résidente d'un EMS à l'occasion de la SlowMob Fegems, le 9 mai 2019. Interpellée par le slogan, la Fegems a pris la formule au pied de la lettre! Avec le soutien de ses membres, elle a donc proposé aux député.e.s du Grand conseil genevois et aux membres des commissions de la santé et des affaires sociales une journée d'immersion en EMS, le 6 novembre 2019, s'inspirant des concepts de «shadowing» ou de «vis ma vie». Objectifs: permettre de découvrir le quotidien d'un EMS, d'en mesurer les enjeux, les difficultés et les contraintes, mais aussi partager les moments de plaisir et de satisfaction. Si la formule n'a finalement séduit qu'une poignée de député.e.s, celles et ceux qui ont plongé dans l'univers de l'EMS dans l'ombre de professionnel.le.s n'ont pas regretté l'expérience. «J'ai mieux réalisé l'amplitude des situations ainsi que le rythme de travail soutenu», a remarqué une députée. «Ce fut une très belle opportunité de comprendre l'organisation et le fonctionnement d'un établissement», a affirmé sa collègue. Du côté des EMS aussi l'expérience fut positive, même si l'exercice a ses limites.

GT RÈGLEMENT DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS

Groupe de travail paritaire :

Pascal Blum, directeur de l'EMS Les Bruyères

Louis Boissier, membre du Conseil de la Fondation Butini

Ivan Cohen, membre du Comité du Foyer du Vallon

Bernard Dupont, président du Foyer Saint-Paul SA

Philippe Guéinchault, directeur de la Fondation Âge d'or (EMS Les Lauriers et Stella)

Anne-Laure Repond, secrétaire générale de la Fegems

Délégation du Comité de la Fegems :

Zora Chappatte, membre du Comité d'Espace de vie SA

Gabrielle Maulini, membre du Comité de la Résidence Les Pervenches

Peter Mosimann, membre du Comité des RPSA (EMS Les Charmille, Liotard et Petite Boissière) et Les Charmettes

Mission de la Fegems n°7

*Soutenir l'échange
de bonnes pratiques
entre les membres.*



Connaître le secteur pour mieux agir : nouveauté de l'année 2019

Les travaux sur la gouvernance effectués en 2018 ont conduit la Fegems à proposer une formation à l'intention des nouveaux membres de conseil et de comité. La première édition a eu lieu le 16 mai avec plus d'une quinzaine d'établissements représentés. Les thématiques abordées ont consisté en un tour d'horizon du contexte et des enjeux législatifs, politiques et économiques du secteur des EMS, tout en sensibilisant aux bonnes pratiques de gouvernance établies par la Fegems et ses membres. La Fédération, ses missions et ses prestations ont bien évidemment été présentées. Au vu de l'intérêt, une seconde édition a été proposée en septembre. Un module 2 a également eu lieu. Il a principalement traité des enjeux de gouvernance, avec, à l'appui, une vignette permettant une mise en situation.

Au vu du succès de cette nouveauté, des modules seront proposés en 2020 également, en fonction des besoins et demandes.

GestPlace

L'application de gestion des entrées en EMS (GestPlace) a fait l'objet d'améliorations en 2019. Le Comité de pilotage se réunit plusieurs fois par année, vérifie le bon fonctionnement de l'application et prend en compte les retours des EMS quant à des améliorations souhaitées.

États généraux de la santé : l'hygiène bucco-dentaire

Conviée aux États généraux de la santé, la Fegems a participé à un atelier sur la santé bucco-dentaire des personnes âgées. Les besoins du secteur des EMS en la matière ont été inclus à un certain nombre de propositions relatives à l'accès aux soins bucco-dentaires pour les populations identifiées comme particulièrement fragiles, à savoir les enfants et adolescents, les personnes en situation de précarité et les personnes âgées.

En bref, les EMS expriment le besoin d'avoir accès à des cabinets adaptés pour les personnes à mobilité réduite, mais également à des soins adéquats pour les personnes atteintes de troubles cognitifs. À l'inverse, il serait égale-

ment confortable pour les EMS de disposer d'un réseau de dentistes acceptant de se déplacer en EMS, ainsi que de professionnel.le.s acceptant une patientèle au bénéfice de prestations complémentaires. L'ensemble des acteurs présents, et en particulier ceux dont les publics-cibles sont souvent bénéficiaires de prestations complémentaires, ont affirmé le besoin d'une prise en charge plus rapide.

Pour rappel, ces États généraux ont pour but de nourrir les réflexions autour des politiques de santé.

Charte des proches aidants

Dans le cadre du Programme de soutien des proches aidants du canton de Genève (2017-2020), la Fegems a participé à l'élaboration d'une charte dont l'ensemble des acteurs du réseau de soins seront signataires. Ce document formalise l'engagement des différents acteurs en faveur de la prise en compte des proches aidants et leur intégration dans les parcours de soins et d'accompagnement des personnes âgées.

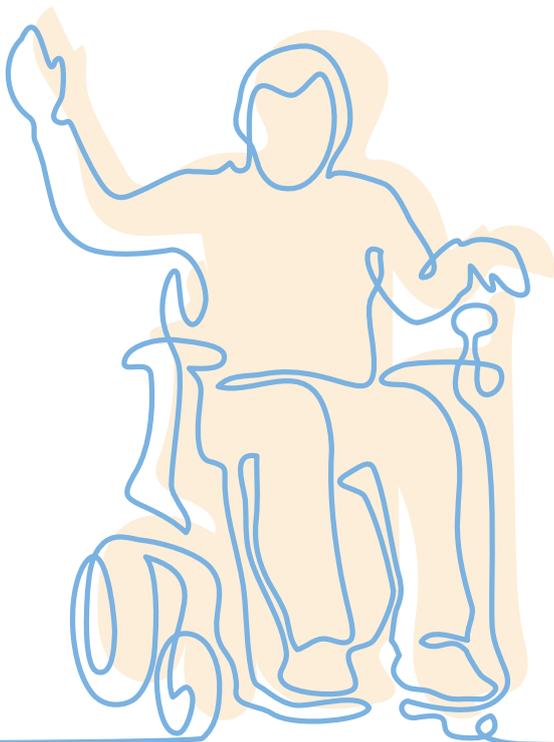
REPRÉSENTANT.E.S DES EMS AU COMITÉ DE PILOTAGE GESTPLACE

Isabelle Cazimi, EMS de Lancy

Sandrine Gerwer, Maison de Vessy

Sylvie Charrière, Maison de retraite du Petit-Saconnex

Florian Erard, Fegems



Examen clinique infirmier

Les profils des résidentes et résidents entrant en EMS sont de plus en plus morbides, tant sur le plan de la santé physique que psychique. L'évolution des situations appelle une technicité accrue de la part des infirmières et infirmiers. La détection précoce des complications et des décompensations sont une des clés de l'accompagnement des résident.e.s en termes de qualité, de dignité et de respect des directives anticipées.

Ainsi, après plusieurs réflexions à propos des actes délégués au sein des équipes soignantes, la Fegems a réuni plusieurs expert.e.s du secteur, dont l'Association genevoise des infirmières cheffes et infirmiers chefs des EMS (AGIC), pour arriver à la conclusion qu'il est nécessaire de recommander la formation des infirmier.ère.s à l'examen clinique infirmier. Ces compétences tendent à augmenter la qualité des soins en EMS tout en ayant des impacts économiques et sanitaires avantageux. Cette compétence, à laquelle sont formés les infirmier.ère.s depuis 2012, permet de développer des facultés de communication plus spécifiques et ainsi améliorer la coordination avec les médecins.

Ces réflexions ont abouti à la signature d'une convention avec la Haute école de santé pour garantir des places au sein de ces modules de formation pour les EMS membres.

Deuxième édition de la SlowMob Fegems

Le 9 mai 2019, malgré une météo peu avenante qui a eu raison de l'enthousiasme de certaines et certains, ils étaient encore quelque 150 résident.e.s et accompagnant.e.s à défilier joyeusement et en fanfare entre le Centre des Vernets et le parc des Bastions. Au vu du succès rencontré par la première édition en 2018, l'événement a en effet été reconduit, dans une formule encore plus festive !

Événement inédit, la SlowMob est née de la volonté d'aller à la rencontre du public dans une approche décalée et humoristique et d'associer les résidentes et résidents des EMS dans une démarche qui vise à promouvoir l'ouverture de ces lieux et leur intégration à la vie du quartier, de la commune et de la cité en général. Cette action est aussi l'occasion de rappeler l'importance du secteur des EMS dans le réseau de soins.

Service de location de spectacles

Grâce au partenariat de longue date entre la Ville de Genève et les groupements d'associations d'ainé.e.s, la Fegems a pu proposer durant la saison 2018-2019 neuf spectacles et huit concerts du dimanche aux résident.e.s des EMS membres. Ce sont ainsi 28 EMS qui ont pu profiter de ces représentations à un tarif préférentiel de 10 francs avec 818 billets vendus au total.

Plateforme des associations d'ainé.e.s de Genève

Véritable lieu de rencontre et d'échanges des acteurs du réseau santé-social du Canton, la Plateforme des associations d'ainés offre également une visibilité aux compétences des EMS et leur donne une reconnaissance au cœur du réseau. La secrétaire générale de la Fegems, Anne-Laure Repond, est membre du Comité de la Plateforme.

GT EXAMEN CLINIQUE INFIRMIER

Béatrice Hirsch, EMS de Drize

Christian Laborie, EMS Les Bruyères

Pascale Covin, EMS de Lancy

François Dettwiler, Maison de Vessy

Isabelle Monteilhet, EMS Le Nouveau Prieuré

Pilotage : Anne-Laure Repond, Katia Peccoud et Florian Erard, Fegems

Mission de la Fegems n°5

*Valoriser le rôle
des institutions médico-
sociales dans le réseau
santé-social.*



SCORE

Le projet de nouveau système salarial (SCORE), a exigé en 2019 encore, d'importants travaux de la part des EMS membres de la Fegems. Après une année 2018 marquée par une nouvelle phase de colocations, 2019 a été placée sous le signe de la finalisation des derniers cahiers des charges, de la vérification des niveaux de colocation de tous les postes et de l'établissement d'un fichier destiné à communiquer la nouvelle rémunération à chaque collaborateur.trice. L'Office du personnel de l'État a assuré deux présentations aux membres pour expliquer le déploiement du nouveau système, qui sera cependant reporté à 2021, puis finalement abandonné.

Une Agora a également été organisée par la Fegems pour présenter la bascule vers le nouveau système. Elle a réuni trente participant.e.s et donné l'occasion d'évoquer les quelques enjeux liés à l'adéquation de SCORE avec la réalité du secteur. L'important travail sur les cahiers des charges a mis en lumière la nécessaire identification des exigences et compétences liées à chacune des professions du secteur.

Rétrocession des prestations complémentaires

La Fegems a œuvré activement sur la thématique de la rétrocession des prestations complémentaires et accompagné les établissements dans les procédures d'opposition aux décisions du SPC. Elle a profité de ce dossier pour se positionner en partenaire en proposant des amendements et défendu une pratique conforme au droit, de manière à être activement impliquée dans la mise en place de la nouvelle pratique cantonale et, à l'avenir, consultée en amont de la diffusion de nouvelles directives. La Fegems sera ainsi associée à la mise en œuvre du nouveau droit fédéral des prestations complémentaires qui entrera en vigueur en janvier 2021.

Mission de la Fegems n°5

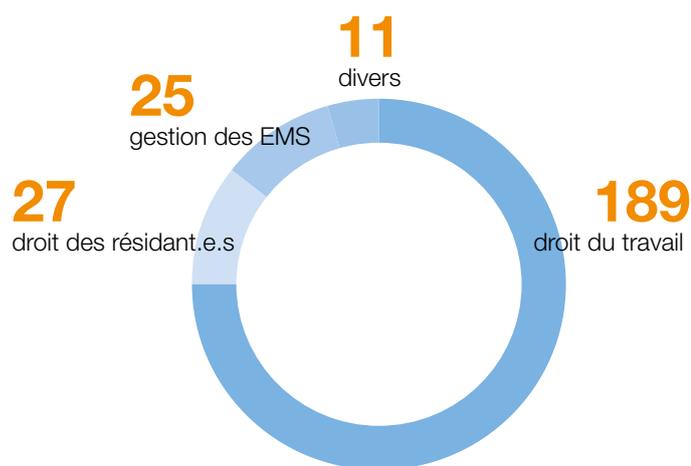
*Affirmer et préserver
l'autonomie des institutions
membres.*



Les conseils et recommandations juridiques

Dans le cadre de la permanence juridique à disposition des institutions membres, le Pôle juridique a été saisi à 252 reprises, principalement pour des questions touchant au droit du travail.

Total de **252** saisines portant sur des questions de



Nombre de saisine avec réponse immédiate **85**
Nombre de saisine avec recherche **167**

Par ailleurs, en fonction de l'actualité, le Pôle juridique a émis des recommandations, donné des explications ou apporté des appuis individuels spécifiques aux membres sur des sujets divers tels que les mécanismes salariaux, la grève des femmes ou l'allocation pour impotence.

Au surplus, le Pôle juridique a collaboré avec le Pôle associatif et faïtier et apporté toute son expertise sur les questions juridiques dans le cadre des rencontres avec les représentant.e.s du SPAd, du SPC (lire en page 15) et de l'OCIRT.

Les interventions et formations proposées par le Pôle juridique en 2019

De nombreuses séances et formations ont été animées durant l'année 2019, le public-cible variant selon les thèmes abordés (collaborateur.trice.s et cadres ou directions uniquement).

Les matinales juridiques

Trois matinales juridiques d'une durée de deux heures ont réuni en moyenne plus d'une trentaine de participants par séance :

- Protection de la maternité : cette séance a connu un succès particulier même si le sujet n'est pas nouveau. Le rafraîchissement des connaissances et l'analyse de cas pratiques ont été très appréciés.
- Questions choisies en matière de successions : le but de cette séance était de faire un survol des notions clés en matière de droit des successions, afin de faciliter la compréhension et la gestion des problématiques auxquelles peuvent être confrontés les EMS suite au décès d'un ou d'une résident.e (gestion des comptes, paiement des frais médicaux, restitution des affaires personnelles, frais d'obsèques, FDP, etc.)
- La capacité de discernement : cette séance a été l'occasion d'approfondir les éléments juridiques de la définition et de la confronter à la pratique médicale. Nos membres ont montré un grand intérêt pour ce sujet qui est une question quotidienne en EMS.

Le Pôle juridique a également contribué, avec le Pôle associatif et faïtier, à l'animation de deux forums Gouvernance. Il est encore intervenu dans les quatre volées du dispositif d'intégration des nouveaux collaborateurs (lire en page 24). Enfin, il a assuré le volet juridique relatif à la responsabilité professionnelle dans le cadre de la formation inter-EMS sur la dispensation des médicaments en EMS.



Production et révision d'outils de référence

Le Pôle juridique a procédé à la révision du guide de gestion des successions de 2014. De nombreux points ont été ajoutés et des cas pratiques inspirés de situations des établissements ont été analysés.

Coordination d'instances diverses

Le Pôle juridique assure le suivi des dossiers dans le cadre de la Commission paritaire et de la Commission de négociation. Le Pôle juridique participe également activement aux travaux du Conseil d'éthique de la Fegems et en assure le secrétariat (lire en page 29).

Commission paritaire et Commission de négociation

Durant l'année 2019, la Commission paritaire a été saisie par les syndicats sur des objets tels que le congé parental de quatre semaines, un congé maternité de vingt semaines tel que pratiqué à l'Etat, la limitation de l'amplitude des horaires, l'instauration d'une procédure claire en cas de harcèlement sexuel, des locaux adaptés pour l'allaitement ou un aménagement correct du travail pour les femmes enceintes. La Commission de négociation s'est réunie deux fois sans aboutir à des accords sur ces points.

COMMISSION DE NÉGOCIATION

Laurent Beausoleil, directeur des EMS de Lancy

Cecilia Galindo, responsable du Pôle juridique de la Fegems

Pia Linder, directrice de la Résidence Les Pervenches

Sieglinde Panarelli, directrice de la Résidence Happy Days

Anne-Laure Repond, secrétaire générale de la Fegems

Commission paritaire

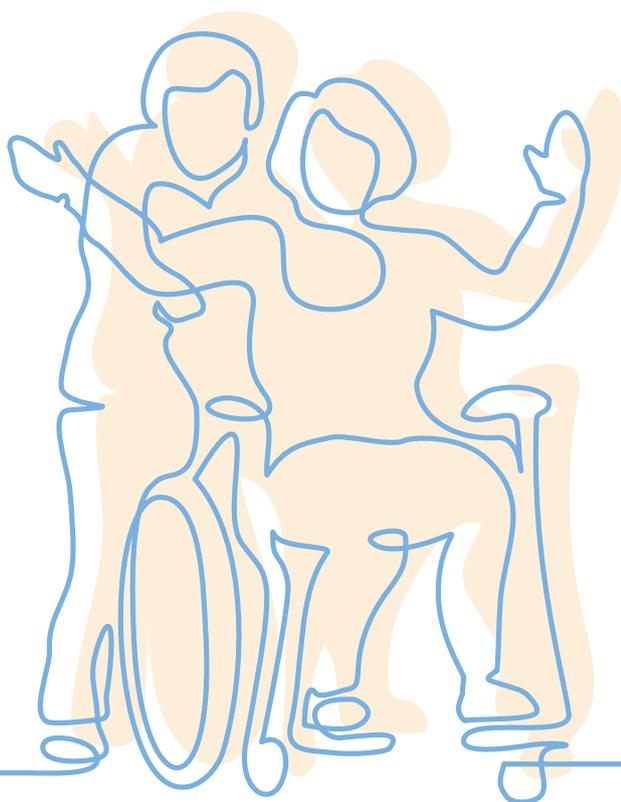
Cecilia Galindo, responsable du Pôle juridique de la Fegems

Pia Linder, directrice de la Résidence Les Pervenches

Anne-Laure Repond, secrétaire générale de la Fegems

Mission de la Fegems n°6

*Promouvoir la formation
professionnelle et continue
des collaboratrices
et collaborateurs.*



Auxiliaire d'accompagnement : un nouveau dispositif de formation

La Fegems a été mandatée par le Département de la Sécurité, de l'emploi et de la Santé (DSES) pour organiser et piloter le dispositif de formation et d'insertion professionnelle d'auxiliaire d'accompagnement (AA), à l'attention de bénéficiaires de l'Hospice général (Hg) ainsi que de personnes inscrites au chômage. Le dispositif est financé par l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Ce projet pilote se déroule sur trois ans selon le calendrier suivant :

2019 1 volée de 20 participant.e.s
(13 pour l'Hg et 7 pour l'OCE)

2020 2 volées de 15 participant.e.s
(20 pour l'Hg et 10 pour l'OCE)

2021 2 volées de 20 participant.e.s
(26 pour l'Hg et 14 pour l'OCE)

Dans le cadre de la première volée, les EMS partenaires sont l'EMS Les Marronniers et l'EMS La Vendée. Le dispositif AA a débuté le 1er avril 2019 et s'est terminé le 31 mars 2020. Vingt candidat.e.s étaient inscrits, sept de l'OCE, à 90% pour une durée de six mois, et treize de l'Hospice général, à 60% pour une durée d'une année.

Le programme de formation combine éléments théoriques et intégration dans une équipe du secteur des soins, de l'animation et de l'intendance-hôtellerie, dans une approche interdisciplinaire. Durant le processus de formation, les participant.e.s accompagnent des résident.e.s tout au long de la journée et dans toutes les activités de la vie quotidienne.

Les participant.e.s ont bénéficié d'une introduction aux métiers pratiqués en EMS de l'ordre de 150 heures. Ces heures de formation ont été animées par des professionnel.le.s du terrain. Les participant.e.s ont également suivi deux modules capitalisables de la formation modulaire d'aide en soins et accompagnement (ASA) auprès de l'Ortra Santé-social.

Dans les EMS partenaires, les participant.e.s ont intégré des équipes des différents secteurs d'activité et ont été encadrés et formés tout le long du dispositif par des professionnel.le.s des institutions partenaires.

Le dispositif AA s'adresse à un public non qualifié avec ou sans expérience dans les domaines visés, mais ayant un intérêt pour ceux-ci. L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des participantes et participants tout en mettant à la disposition des EMS du canton du personnel formé. Pour ce faire, le contenu du dispositif est axé sur :

- la connaissance du contexte professionnel d'un EMS (missions, enjeux, organisation) et l'approche de la personne âgée ;
- l'aptitude à travailler en équipe interdisciplinaire ;
- la capacité à effectuer des tâches relevant des secteurs soins, animation et intendance-hôtellerie, de manière autonome ;
- la reprise d'un rythme de travail.

Les participant.e.s se sont montrés très impliqués, engagés et motivés pour mener ce projet à terme et retrouver un emploi à la fin du dispositif. Plusieurs cependant ont été confrontés à des difficultés personnelles qui les ont freinés, voire stoppés dans leur engagement. Sur les treize bénéficiaires de l'Hospice général, trois ont ainsi abandonné la formation entre août et décembre 2019.

Quant aux participantes de l'OCE, toutes ont terminé le dispositif AA. Une remise des attestations a été organisée le 15 octobre 2020, en présence du conseiller d'Etat, Monsieur Mauro Poggia. Dans les semaines et mois qui ont suivi, une participante a choisi de s'engager dans une formation qualifiante et les six autres ont trouvé un emploi (CDI), soit dans un EMS du canton, soit aux HUG.

Indicateurs	Nb.	%
Dossiers reçus, adressés à la Fegems par l'Hospice général et l'OCE	49	–
Candidat.e.s retenu.e.s	20	–
Secteur d'activité choisi par les participant.e.s dès le troisième mois du dispositif	–	–
Soins	15	75%
Hôtellerie intendance	3	15%
Animation	2	10%
Participant.e.s ayant abandonné le dispositif (pour des raisons médicales ou personnelles)	3	15%
Engagement dans des EMS du canton ou aux HUG des participant.e.s OCE ayant terminé avec succès le 31.9.2020	6 contrats en CDI	

Ergomotricité

Début 2019, les dix participant.e.s ont suivi avec succès leur première formation interne comme processus de validation de leur formation à la méthode Gestes et Activation pour les Personnes Agées (GAPA). Ils viennent rejoindre le pool des personnes-ressources en ergomotricité du secteur. Plus de quarante personnes-ressources interviennent dans les établissements pour donner une formation intra-muros ou dispenser des conseils auprès des collaborateur.trice.s. Parmi ces personnes, douze d'entre elles ont dû revalider leurs compétences par une semaine de formation en avril 2019, encore une fois avec succès!

En attendant de lancer une nouvelle volée en 2020 et parce que la demande est forte dans le secteur, le Pôle formation propose à ses membres deux jours de sensibilisation à dix futurs candidat.e.s à la formation.

Fin du dispositif de formation APADE

Le mois de janvier 2019 a véritablement marqué la dernière étape, pour la volée 16, du dispositif d'accompagnement des personnes âgées atteintes de démences

(APADE). Au programme de cette dernière demi-journée qui s'est tenue à l'EMS Stella: présentation des projets et remise des attestations.

Ce dispositif de formation institutionnel, déployé depuis 2012 par la Fegems, a mobilisé plus de quarante institutions membres, et autant d'équipes motivées à s'engager pour améliorer l'accompagnement au quotidien des résident.e.s souffrant de troubles cognitifs.

Journée inter-EMS 2019

Le 13 juin 2019, la Journée inter-EMS a une nouvelle fois fait salle comble au Centre de l'Espérance, au cœur de Genève. Thème de cette seizième édition: «L'interdisciplinarité – Un modèle cohérent pour mieux appréhender des situations de plus en plus complexes». Ce même thème avait déjà occupé la deuxième Journée inter-EMS, en 2005. Depuis, les accompagnements en EMS n'ont cessé de se complexifier, les métiers de se diversifier, les intervenant.e.s auprès des résidentes et résidents de se multiplier et la recherche d'efficacité de se renforcer. Autant d'éléments qui plaident plus que jamais en faveur du travail interdisciplinaire au sein des équipes dans les soins et l'accompagnement de longue durée.

À l'appui de divers exposés, présentations de projets en EMS et moments interactifs, cette rencontre annuelle interdisciplinaire a permis à quelque trois cents professionnels.e.s de partager leurs idées et leurs expériences sur le sujet.

Nouveau dispositif de soins palliatifs

C'est grâce à l'implication d'experts-terrain qu'un nouveau dispositif est né au sein du secteur. Le groupe de travail (GT) Soins palliatifs a réfléchi et « dessiné » l'architecture d'un nouveau dispositif de formation. Testé en octobre 2019 par une première volée pilote composée de trois EMS (Les Lauriers, Villa Mona et Les Arénières), ce dispositif a remporté le succès attendu.

Dans le cadre de ce dispositif, dix-sept médecins-répondant.e.s ont suivi un module de formation continue de deux heures sous forme d'atelier interactif. Quant aux équipes professionnelles, elles ont vécu une journée mémorable au Centre interprofessionnel de simulation (CIS), s'essayant avec bonheur à l'interdisciplinarité. Le dispositif a été validé au cours d'un bilan avec les trois EMS impliqués.

Trois volées sont planifiées pour 2020, soit pour neuf institutions membres de la Fegems. Les partenaires – HUG, HEDS, CIS – se sont fortement mobilisés pour offrir au secteur toute leur expertise. Mission accomplie !

Unité mobile démence - UMD

Le groupe de travail (GT) Démence avait la charge de réfléchir à une suite à donner au dispositif APADE. Les experts-terrain ont choisi d'offrir aux membres de la Fegems un accompagnement personnalisé pour les équipes rencontrant des difficultés avec des résident.e.s atteints de troubles cognitifs.

Cette Unité mobile démence (UMD) a ainsi été lancée en septembre 2019 sous la forme d'un pilote. Le bilan a été positif pour les EMS accompagnés : soulagement des équipes, situations débloquées, valorisation des efforts déployés au préalable par les équipes. L'UMD a donc été validée. Dès 2020, elle offrira un accompagnement aux membres qui en font la demande.

Modules de formation continue

Intendance

Le Pôle formation de la Fegems souhaitait proposer au personnel du secteur hôtellerie-intendance des modules de formation continue. En partenariat avec l'Ortra Intendance, quatre modules ont pu être développés sur différents sujets : couture, restauration en EMS, entretien du linge et nettoyage de base. Pour faire face à la demande, certains modules ont dû être dédoublés.

Animation et intégration sociale

En partenariat avec l'Ortra santé-social, deux volées ont été proposées aux secteurs des soins et de l'animation afin de doter leurs collaborateur.trice.s d'outils leur permettant de mieux collaborer au développement des animations. Les participant.e.s – aides-soignant.e.s, assistant.e.s en soins et accompagnement, aides animateur.trice.s – ont partagé un parcours de formation de trois jours.

Les Rendez-vous de la formation

Les sujets abordés en 2019 dans le cadre des Rendez-vous de la formation :

- Une organisation apprenante pour un EMS formateur : cycle de formation de quatre modules destiné aux cadres afin d'être mieux outillés pour accompagner leurs équipes.
- Un rendez-vous spécial de la formation pour faire le point sur le passage aux inscriptions en ligne pour les cours du catalogue de formation du réseau santé-social.
- À l'heure de la digitalisation : quels enjeux pour la formation dans le secteur ? : un défi à relever dès 2020 et un plan d'action à mettre en place avec les partenaires du Pôle formation (HUG, imad, Hg).

Intégration des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs

Force est de constater que ce dispositif plaît aux EMS membres. Les cinq volées ont affiché complet. Comme de coutume, le programme sur trois jours a été riche en apports théoriques et en exercices pratiques proposés par des experts-terrain motivés et mis à disposition par leurs directions. Nouveauté pour cette année 2019 : une demi-journée sur les soins palliatifs a été intégrée systématiquement dans le programme de base.

Les groupes de suivi

Six groupes de suivi ont été proposés aux personnes-ressources du secteur en termes de formation continue annuelle :

- Soins palliatifs
- Démence
- Transmissions ciblées
- Mobilité et prévention des chutes
- Ergomotricité
- Basse vision

L'introduction d'un document de référence sur la définition d'une personne-ressource a certainement favorisé le maintien à niveau des compétences de ces collaborateur.trice.s œuvrant au sein des établissements, notamment en déployant de la formation interne. Un module de formation d'une journée a donc été mis en place pour les accompagner pédagogiquement à la formation interne et à la posture de conseil auprès de leurs collègues. Cela représente au total 147 personnes-ressources formées en 2019.

Les groupes de travail

Quatre groupes de travail (GT) ont été particulièrement actifs en 2019 :

- GT Soins palliatifs
 - GT Démence
 - GT Ergomotricité
 - GT Examen clinique
-

La formation en chiffres

Total de

4'852

heures de formation délivrées
(hors Journée inter-EMS)

Plus de

650

professionnel.le.s concerné.e.s, dont

112

membres de direction et cadres

64

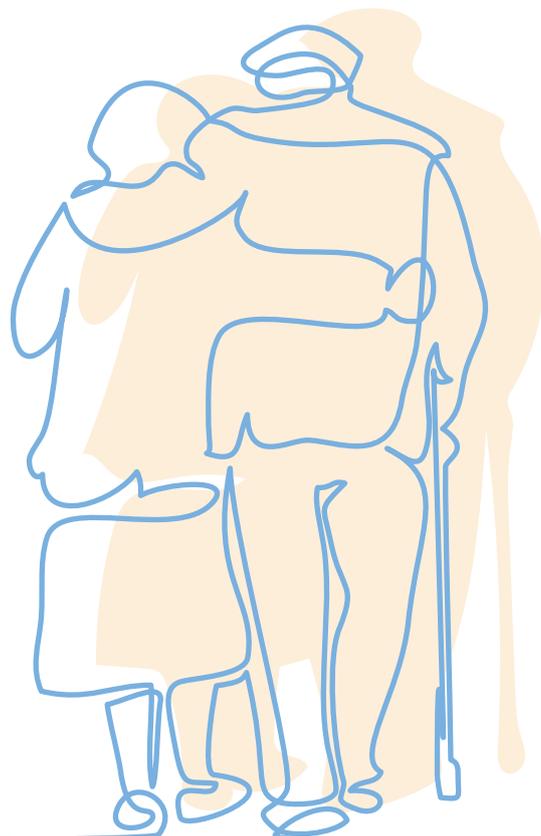
collaborateur.trice.s
du secteur hôtellerie-intendance

97

nouvelles collaboratrices
et nouveaux collaborateurs

Mission de la Fegems n°4

*Défendre la pérennité
de l'équilibre entre qualité
et coûts des institutions
membres*



En 2019, le Pôle administration et finances est devenu le Pôle économique par décision du Comité du 18 janvier 2019, afin de mieux refléter ses compétences et les objectifs visés. Le Pôle économique a pour mission d'éclairer, d'orienter et de défendre la gestion et les stratégies des EMS membres à l'aide d'outils d'analyse économique et statistique.

Vingt ans d'évaluations PLAISIR

Le Pôle économique a collecté et analysé l'ensemble des évaluations PLAISIR réalisées dans tous les EMS membres de la Fegems au cours de ces vingt dernières années. Une Agora a été organisée en juin afin de restituer les résultats de cette analyse. Parmi les principales conclusions, il ressort que la classe d'âge des 95-100 ans est celle qui a connu la plus forte progression avec un triplement du nombre de résident.e.s admis dans cette catégorie entre 2001 et 2017. À noter également que les minutes de soins requises par résident.e ont augmenté de façon significative durant cette même période et que la part des résident.e.s concernés par une dépendance lourde impactant les activités de la vie quotidienne est passée de 33% en 2001 à 46% en 2017. Cette séance a donc été l'occasion de décrire les évolutions du profil des résident.e.s (notamment des minutes de soins, du grand âge et du degré d'autonomie) pour l'ensemble des EMS membres, de mettre en exergue des problématiques structurelles et d'envisager l'utilisation de ces données à des fins de projection contribuant ainsi à une meilleure appréhension des enjeux à venir, notamment en termes d'évolution des coûts.

Une analyse statistique approfondie des données d'évaluation PLAISIR :

23 années

44 établissements

17'955 résident.e.s

soit **45'245** observations analysées.

Collaboration aux enquêtes nationales

De nouvelles collaborations avec l'université de Bâle et la Haute école spécialisée bernoise ont été initiées afin d'intégrer les EMS membres de la Fegems aux enquêtes nationales SHURP et RESPONS. Des conventions ont été établies avec chacune de ces entités afin d'encadrer le partage des données issues de ces enquêtes. SHURP est une enquête auprès des institutions et des équipes professionnelles sur la qualité des soins prodigués dans les EMS; RESPONS est une enquête auprès des résident.e.s sur la qualité de vie et de soins en EMS. Ces données permettront au Pôle économique de réaliser des analyses sur la qualité des prestations et leur mise en relation avec les moyens et ressources à disposition dans les établissements.

Groupe de travail Indicateurs de Gestion, Finance et Qualité

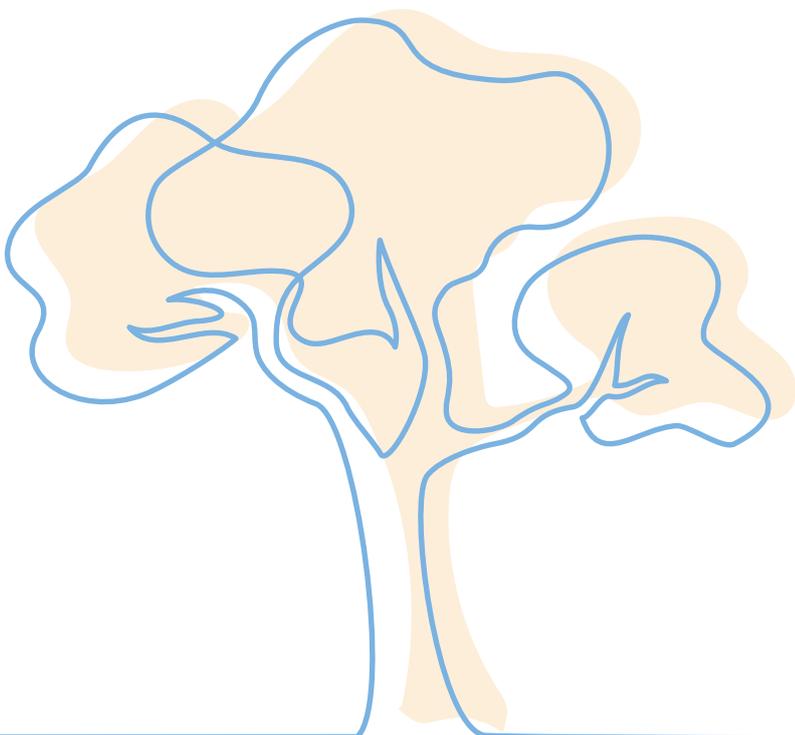
Les travaux du groupe de travail Indicateurs de Gestion, Finance et Qualité (GT IGFAQ) se sont poursuivis. Les séances organisées en 2019 ont été l'occasion d'accueillir des prestataires du secteur – Opale, Gammadia, Sadies, Hebes – pour identifier les possibilités de mettre en place un outil de gestion benchmark à destination des directions des EMS.

La Lettre Eco

Le Pôle économique a inauguré un nouveau format de publication : la Lettre Eco. Cette publication vise à proposer de façon ponctuelle une analyse économique concise sur un thème suggéré par l'actualité économique et politique des EMS membres. Quatre éditions de la Lettre Eco ont été publiées en 2019 :

- Calcul des coûts de la suppression de la classe 4 (avril)
 - Vingt ans d'évaluations Plaisir : un aperçu de l'évolution du profil des résident.e.s (juillet)
 - Evolution et financement de la classe 12 (septembre)
 - Composition et coûts du personnel (décembre)
-

Mission du Conseil d'éthique
*Définir et promouvoir
les valeurs éthiques
du secteur.*



En sa qualité d'organisme pluridisciplinaire et consultatif, le Conseil d'éthique de la Fegems est à disposition de toute personne concernée (résident.e.s, proches, personnel et membres de la direction) lorsqu'une problématique ou un questionnement d'ordre éthique lui semble nécessiter un éclairage externe et autonome.

Le Petit manuel d'anticipation en EMS

Le Conseil d'éthique de la Fegems a publié ses recommandations relatives à l'anticipation dans le projet d'accompagnement des résident.e.s en EMS et à l'application des directives anticipées. Intitulé «Petit manuel d'anticipation en EMS: le projet d'accompagnement et les directives anticipées», l'ouvrage se veut un document de référence didactique, qui invite à une réflexion éthique et qui soit accessible et utile aux personnes concernées – résident.e.s, proches et professionnel.le.s. La démarche a été présentée le 28 mars 2019 aux médias ainsi qu'aux représentant.e.s des membres de la Fegems. L'information a été largement diffusée auprès des partenaires du réseau de soins. Des exemplaires peuvent être commandés à info@fegems.ch. La version électronique peut être téléchargée sur le site de la Fegems.

Avis consultatifs et activités diverses

Durant l'année sous revue, le Conseil d'éthique de la Fegems a rédigé quatre avis consultatifs à l'attention de quatre EMS différents.

Participation à la table ronde relative à la formation sur la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées (Premalpa) le 11 octobre 2019 à Belle-Idée

Début d'une nouvelle réflexion au long court sur la place de l'éthique dans les EMS. Une consultation des différentes associations professionnelles en EMS et de l'APAF est prévue à cet effet.

Composition du Conseil d'éthique

Nouveau président du Conseil d'éthique

Simone Romagnoli, docteur en philosophie et éthicien, collaborateur scientifique à la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine et chargé de cours à la Haute école de travail social à Genève, a été élu à la présidence du Conseil d'éthique de la Fegems le 3 septembre.

Nouvelles membres du Conseil d'éthique

Maria Dupont, intendante responsable de l'EMS Eynard-Fatio, et Patricia Pisano, infirmière responsable d'unité des Résidences RPSA Site Liotard, ont été élues membres du Conseil d'éthique de la Fegems le 2 octobre 2019.

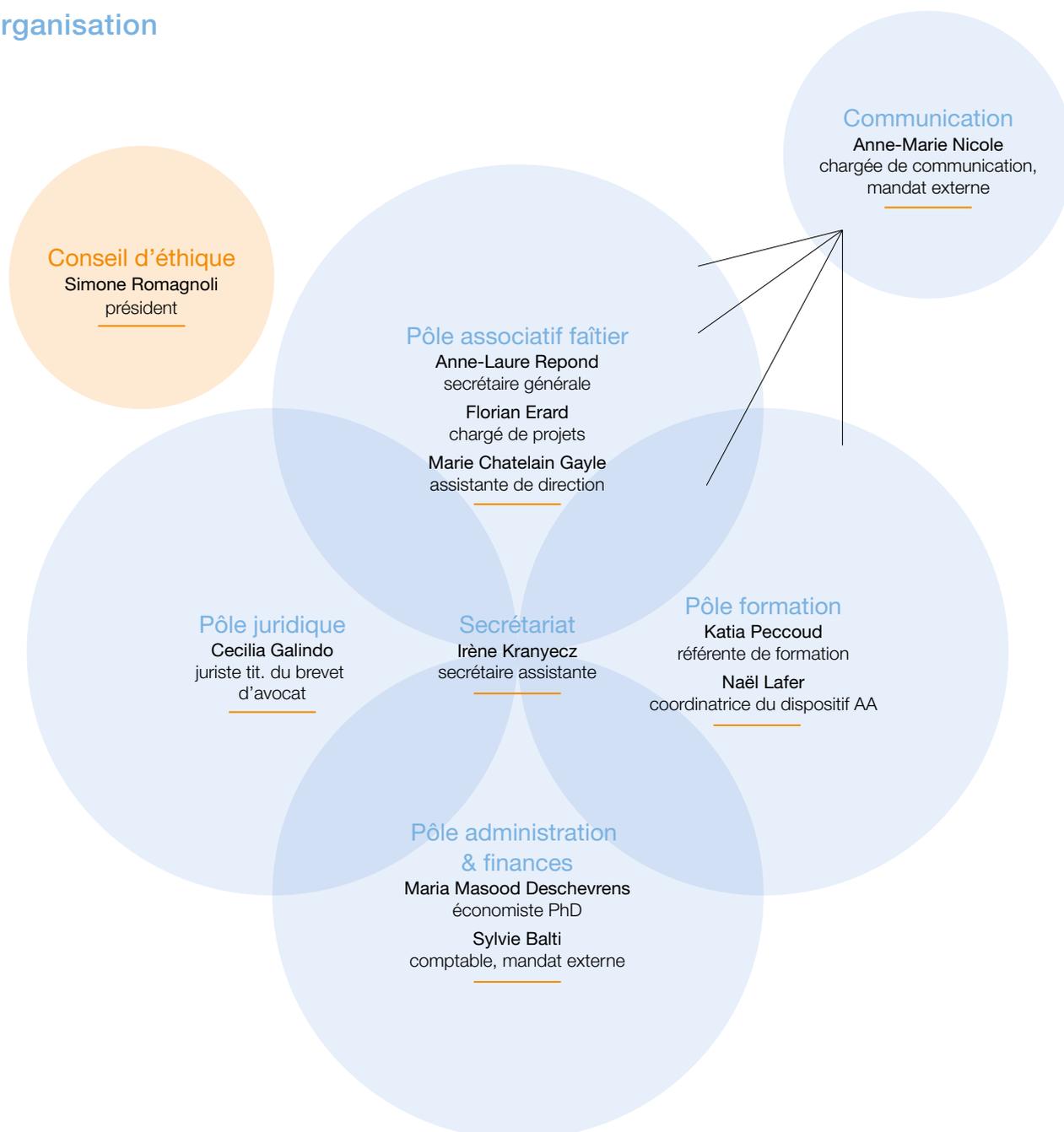
*La finalité de la Fédération
est d'appuyer
ses membres dans leurs
missions au service
de la personne âgée.*

La Fédération

Le Secrétariat général

- le Pôle associatif et faïtier
- le Pôle juridique
- le Pôle formation
- le Pôle économique

L'organisation



Secrétariat général

Marie Chatelain Gayle, assistante de direction

Florian Erard, chargé de projets

Cecilia Galindo, juriste tit. du brevet d'avocat

Irène Kranyecz, secrétaire assistante

Naël Lafer, coordinatrice du dispositif d'auxiliaire d'accompagnement

Maria Masood, économiste

Katia Peccoud, référente de formation

Anne-Laure Repond, secrétaire générale

Sylvie Balti, collaboratrice externe, comptabilité

Anne-Marie Nicole, collaboratrice externe, communication

Comité

Maria Bernasconi, présidente de la Fegems (jusqu'au 31.08.2019),
présidente de l'Association des EMS de Lancy

Gabrielle Maulini, présidente a.i. de la Fegems (jusqu'au 30.11.2019),
vice-présidente du Comité de direction de l'Association EMS Résidence Les Pervenches

Pierre Martin-Achard, président de la Fegems (du 13.11.2019 au 21.02.2019),
président de la Fondation la Vespérale

Zora Chappatte, vice-présidente de la Fegems (jusqu'au 31 mai 2019),
vice-présidente de Espace de Vie SA

Jean-Philippe Terrier, vice-président de la Fegems (dès le 13.11.2019)
et membre du Comité de la Résidence de Drize

Serban Badic, directeur, Résidences Jura et Pierre de la Fée

Martine Brügger, directrice, EMS Le Nouveau Prieuré

Cédric Gillibert, médecin répondant des Résidences Butini et De la Rive et président du MEPAG's

Florian Hübner, directeur, EMS Eynard-Fatio

Peter Mosimann, membre de Conseil, RPSA (EMS Petite Boissière Charmilles Liotard)

James Wampfler, directeur, Résidences Fort-Barreau et Les Tilleuls

Marie-Louise Thorel (dès le 3.04.2019), membre de la Commission administrative de la MRPS

Ivan Slatkine (dès le 12.06.2019), membre du Conseil d'administration de Foyer Saint-Paul SA

Michel Beuchat (dès le 13.11.2019), membre du Comité de l'Association EMS Résidence
les Pervenches

Conseil d'éthique

Daniel Roger, président du Conseil d'éthique de la Fegems (jusqu'au 28 février 2019), infirmier responsable, EMS et Résidences Maison de Retraite du Petit-Saconnex

Simone Romagnoli, président du Conseil d'éthique de la Fegems (dès le 03.09.2019), Dr en philosophie et éthicien, collaborateur scientifique (NEK-CNE) et chargé de cours HES-SO

Carine Bech-Stapfer, médecin-répondante, Résidence de Drize

Alain Charbonnier, directeur, EMS Résidence de Bon-Séjour

Marie-Rose Charvoz, présidente, APAF

Catherine Courlet, animatrice socio-culturelle, Maison de Vessy

Cecilia Galindo, juriste tit. brevet d'avocat, Fegems

Sandrine Gautray, aide-soignante qualifiée, Résidence Les Pervenches

Cosette Odier, licenciée en théologie, retraitée, anciennement responsable de formation et d'enseignement à l'aumônerie du CHUV

Maria Dupont (dès le 2.10.2019), intendante, EMS Eynard-Fatio

Patricia Pisano (dès le 2.10.2019), infirmière responsable d'unité, RPSA – Site Liotard

Les institutions membres

A fin 2019, la Fegems comptait 47 EMS membres. Suite à l'adhésion de la Fondation la Vespérale le 1^{er} juillet 2019 (Résidences Poterie et Arénières, +135 lits) et de la Résidence Le Léman le 1^{er} novembre 2019 (+28 lits), la Fegems totalisait en fin d'année 3'508 lits, avec un taux d'occupation annuel de 98,89% pour un total de 1'224'656 journées d'hébergement.

Évolution 2012 - 2019

	EMS genevois	EMS genevois membres Fegems	Nombre de lits	Taux d'occupation	Journées d'hébergement
2019	54	47	3'508	98,89%	1'224'656
2018	54	44	3'326	98.67%	1'193'747
2017	53	44	3'329	98.8%	1'195'565
2016	51	43	3'259	99.1%	1'159'463
2015	51	45	3'297	99.4%	1'196'548
2014	51	47	3'439	99%	1'228'312
2013	52	49	3'621	98.4%	1'285'479
2012	53	49	3'489	99%	1'261'950

Bilans comparés 2018 – 2019

ACTIF	31.12.2019	31.12.2018
Actif disponible	1'070'669	902'298
Actif réalisable	185'683	190'069
Immobilisations corporelles et incorporelles	1'977	3'950
Immobilisations financières	22'175	22'174
Total de l'actif	1'280'503	1'118'491

PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
Fonds étrangers	179'711	122'805
Capital	995'686	988'863
Résultat de l'exercice	105'107	6'823
Total du passif	1'280'503	1'118'491

Rappel:

L'Assemblée des délégués de la Fegems a décidé, lors de sa séance du 18 septembre 2013, d'une utilisation ciblée des réserves de la Plateforme de formation (CHF 908'622) pour le déploiement 2014-2017 du dispositif de formation APADE (accompagnement des personnes atteintes de démence). Dès lors, le capital « disponible » de l'organisation au 31.12.2019, après utilisation ciblée des réserves pour le dispositif APADE, ressort à :

<i>Capital « disponible » en début d'exercice</i>	995'686
<i>Solde fonds APADE</i>	-118'544
<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	105'107
Capital « disponible » au 31.12.2018	982'249

Les comptes 2019 sont disponibles pour les membres, sur demande auprès de la Fegems.

Les comptes 2019

Comptes d'exploitation comparés 2018 – 2019

PRODUITS	2019	2018
Cotisations des membres	1'449'165	1'403'190
Autres recettes	26'569	27'738
Autres subventions & participations (hors contrat de prest.)	74'064	119'395
Participations des EMS / Sponsors dispositifs	158'540	111'777
Produits financiers	1	2
Produits sur exercices antérieurs	10'175	2'690
Total des produits	1'718'514	1'664'792

CHARGES	2019	2018
Frais de personnel et de pilotage	971'409	956'592
Frais généraux	261'480	256'860
Coût global des dispositifs	378'434	434'286
Amortissements	1'974	9'650
Charges financières	111	581
Charges sur exercices antérieurs	–	–
Total des charges	1'613'407	1'657'969
Résultat de l'exercice	105'107	6'823

Remarque:

Le résultat 2019 de l'organisation, hors charges du dispositif APADE, ressort à :

<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>105'107</i>
<i>Charges du dispositif APADE 2019</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice 2019, hors dispositif APADE	105'107

Glossaire et abréviations

AA	Auxiliaire d'accompagnement
ADEPAG	Association des directeurs et directrices des établissements pour personnes âgées du canton de Genève
AGIC	Association genevoise des infirmières cheffes et infirmiers chefs en EMS
APAF	Association d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en EMS et leurs familles
ASA	Aide en soins et accompagnement
DCS	Département de la cohésion sociale
DES	Département de l'emploi et de la santé (nouvellement : Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé)
HEDS	Haute école de santé
Hg	Hospice général
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
imad	Institution genevoise de maintien à domicile
MEPAG's	Association des médecins des établissements pour personnes âgées de Genève
OCE	Office cantonal de l'emploi
OCIRT	Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
SCORE	Système compétence, rémunération, évaluation
SPAd	Service de protection de l'adulte
SPC	Service des prestations complémentaires
TPAE	Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
UOG	Université Ouvrière de Genève

Impressum

Éditeur

Fédération genevoise des établissements médico-sociaux

Clos Belmont 2
1208 Genève
T 022 718 18 70
info@fegems.ch
www.fegems.ch

Ce rapport est publié après approbation des membres du Comité de la Fegems.
Les comptes ont été approuvés par les membres de la Fegems lors de l'Assemblée
des délégués du 7 octobre 2020.

Graphisme : mostra-design.com

Partenaire principal de la Fegems

SWISS RISK
CARE
Our independence - Your best insurance

La Fegems est membre de

PLATEFORME
DES ASSOCIATIONS
D'AÎNÉS DE GENÈVE

CURAVIVA.CH
VERBAND HEIME UND INSTITUTIONEN SCHWEIZ
ASSOCIATION DES HOMES ET INSTITUTIONS SOCIALES SUISSES
ASSOCIAZIONE DEGLI ISTITUTI SOCIALI E DI CURA SVIZZERI
ASSOCIAZIUN DALS INSTITUTS SOCIALS E DA TGIRA SVIZZERS

